



DÉCISION N°DG2022-2 du 13 janvier 2022

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 26 juillet 2018 nommant Monsieur Luc-Antoine MAIRE en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Esquirol,

Vu la convention de direction commune du 3 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Luc-Antoine MAIRE, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction dont il a la charge,
- Recrutement, gestion des effectifs et des carrières (en liaison avec le département des finances chargé du contrôle des dépenses engagées),
- Paye,
- Absentéisme et santé au travail,
- Formation professionnelle continue – DPC,
- Coordination générale des professionnels des secrétariats médicaux,
- Services sociaux du personnel : œuvres sociales, mutuelles, projet social,
- Gestion du temps de travail,
- Retraite,
- Coordination des psychologues

Article 2

En cas d'empêchement du Chef d'établissement, **Monsieur Luc-Antoine MAIRE, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines**, reçoit délégation de signature pour l'ensemble des affaires relevant de l'exercice du **pouvoir disciplinaire**.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc-Antoine MAIRE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Pascale BARIANT**, Attachée d'administration hospitalière, et **Madame Nathalie GOURAUD**, Attachée d'administration hospitalière, pour les affaires courantes relevant de la Direction des Ressources Humaines,
- **Monsieur Alain DUBOIS**, Cadre supérieur de santé, pour les affaires courantes relevant du département en charge de la Formation Continue et du DPC,

Article 4

Cette décision prend effet au 13 janvier 2022 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même domaine.

Article 5

Les signatures et paraphes de l'ensemble des délégués cités dans la présente décision sont joints en annexe.

Article 6

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 13 janvier 2022







Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT

ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2022-22 DU 13 janvier 2022

Délégation de signature relative à la Direction des Ressources Humaines

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Fonction	Signature et paraphe
Luc-Antoine MAIRE	Directeur adjoint en charge des ressources humaines	 LAM
Pascale BARIANT	Attachée d'administration hospitalière	 PB
Nathalie GOURAUD	Attachée d'administration hospitalière	 NG
Alain DUBOIS	Cadre supérieur de santé	 AD

A Limoges, le 13 janvier 2022



Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT

